



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-266

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

65-2023-09-14-00001 - arrêté portant modification de la composition **??** de la commission d'expulsion des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2023-09-14-00001

arrêté portant modification de la composition
de la commission d'expulsion des
Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°2023-09
portant modification de la composition
de la commission d'expulsion des Hautes-Pyrénées**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), notamment ses articles L. 632-1 et suivants et R.632-3 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 relatif à la composition de la commission d'expulsion des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Jean SALOMON préfet des Hautes-Pyrénées,

Vu la délégation de signature publiée le 4 septembre 2023 de Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu les désignations des magistrats judiciaires ;

Vu la décision de Mme la présidente du tribunal administratif de Pau en date du 1^{er} septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la composition de la commission d'expulsion des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale des Hautes-Pyrénées ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La commission départementale d'expulsion des étrangers des Hautes-Pyrénées est composée comme suit :

- présidente :

Mme Muriel RENARD, présidente du tribunal judiciaire de Tarbes ou en cas d'empêchement Mme Lucile PICHENOT, vice-présidente du tribunal judiciaire de Tarbes ;

- membres titulaires

Mme Marie-Gabrielle VICHE, vice-présidente du tribunal judiciaire de Tarbes ou en cas d'empêchement Mme Elen ETIEN, vice-présidente du tribunal judiciaire de Tarbes ;

Mme Laura CRASSUS, conseillère au Tribunal administratif de Pau ou en cas d'empêchement Mme Florence GENTY, conseillère au Tribunal administratif de Pau ;

Article 2 :

Le préfet ou son représentant assure les fonctions de rapporteur. Le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, ou son représentant, est entendu par la commission. Ces personnes n'assistent pas à la délibération de la commission.

Article 3 :

Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 14 SEP. 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,


Nathalie GUILLOT-JUIN